

## Pour affichage

## Affectation 2022-2023 Enseignantes et enseignants du secteur des jeunes

## Dates importantes

1er mars : Ouverture des demandes de mutation en ligne.

31 mars: Date limite pour faire une demande de retraite progressive.

**30 avril**: Date limite pour faire une demande de mutation.

Date limite pour faire une demande de congé sans traitement ou de traitement différé.

1er mai : Ouverture des désistements en ligne pour les mutations.

16 mai : Date limite pour faire une demande de reconnaissance de capacité (pour le primaire Marie-Christine Breault poste 21898 et pour le secondaire Nathalie Forest poste 2167).

20 mai : Publication des listes de priorité (école, temps partiel CSS et temps plein CSS).

Publication des listes provisoires (enseignants et postes) pour les mutations.

24 mai : Date limite pour se désister des mutations.

25 et 26 mai : Publication des listes officielles (enseignants et postes) et processus informatisé de mutation.

30 mai : Publication des postes disponibles pour l'octroi des postes temps plein.

1er juin : Processus informatisé d'octroi des postes temps plein.

Du 2 au 21 juin : Octroi des contrats à temps partiel par les directions pour les enseignants des listes école.

22 juin : Publication de la liste fusionnée temps partiel.

23 juin : Publication des tâches disponibles pour l'octroi des contrats à temps partiel.

24 au 27 juin : Processus informatisé d'octroi des contrats à temps partiel.

29 juin : Publication des tâches disponibles pour la foire de l'emploi.

30 juin : Foire de l'emploi.

10 août : Publication des listes (enseignants et postes) pour la deuxième séance de mutation et d'octroi des postes temps plein.

11 août : Deuxième processus de mutation.

12 août : Deuxième processus d'octroi des postes temps plein.

Jean-Stéphane Gíguère Více-président et conseiller syndical SERN